

Compte-rendu du conseil municipal

du vendredi 10 juillet 2020 à 18h00

Présents : Michel AUDRAN, Magali ANDRE, Claude BOULIOU, Jacques CARTIAUX, Valérie INNOCENTI, Florence LARROQUE, Antonio PEREZ, Philippe PERRODO, Marc PONS, Mireille QUADRIO, Cécile REVAH, Charles SPETH, Jean-Pierre THIRION

Absents / pouvoirs : Sylvain BLANC (pas de pouvoir), Aline PIRVAN qui donne pouvoir à Valérie INNOCENTI

Mairie : M^{me} Aurélie BILLARD, directrice des services.

Monsieur Michel AUDRAN, maire, ouvre la séance en remerciant les membres présents, il indique que le quorum est atteint. Florence LARROQUE est désignée secrétaire de cette séance.

Lecture du registre et rappel des délibérations votées lors du précédent conseil municipal du 23 juin 2020. Aucune observation ni question n'étant formulée, monsieur le maire demande aux conseillers présents de signer le registre.

Ce conseil municipal est obligatoire et toutes les communes se retrouvent le même jour et à la même heure pour désigner les électeurs aux sénatoriales du 27 septembre 2020.

Ordre du jour

1. ELUS - Election des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020

Monsieur le maire Michel AUDRAN présente une liste. Aucune autre liste n'est déposée.

Installation du bureau de vote avec les 2 conseillers les plus âgés et les 2 conseillers les plus jeunes : Michel AUDRAN (président), Mireille QUADRIO, Claude BOULIOU, Magali ANDRE, Cécile REVAH, Florence LARROQUE (secrétaire).

Liste présentée par Michel AUDRAN :

Titulaires : Michel AUDRAN, Claude BOULIOU, Charles SPETH

Suppléants : Philippe PERRODO, Cécile REVAH, Valérie INNOCENTI

Les conseillers procèdent au vote à bulletin secret (obligation). Le procès-verbal sera envoyé par e-mail le soir même et le lendemain par courrier à la préfecture.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. INTERCOMMUNALITE - Désignation d'un suppléant à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Provence Alpes

Monsieur le maire rappelle la délibération D01 du Conseil municipal du 23 juin 2020. Il indique aux membres du Conseil municipal qu'en vertu de la délibération 01 du Conseil d'agglomération de Provence Alpes Agglomération en date du 21 septembre 2017, il convient de procéder également à l'élection d'un représentant de la Commune suppléant pour participer à la Commission locale d'évaluation des charges transférées de Provence Alpes Agglomération.

Philippe PERRODO est élu à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. FINANCES - Budget principal – Subvention à l'association « Bouchons d'Amour 04 »

La Commune participant à la collecte des bouchons dont la recette de recyclage permet d'acquérir du matériel spécifique aux personnes handicapées, monsieur le maire propose le versement d'une subvention de 100 € à l'association « Bouchons d'Amour ».

<https://www.bouchonsdamour.com/l-association/objectifs>

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. PERSONNEL COMMUNAL – Mise à disposition de personnel pour l'accueil périscolaire du soir année 2020-2021

Monsieur Jacques CARTIAUX, adjoint délégué aux ressources humaines et aux affaires sociales informe le Conseil municipal que le marché de prestation de services conclu avec l'association Léo Lagrange Méditerranée, 67 la Canebière 13001 Marseille, pour l'organisation de l'animation de la pause méridienne et de l'accueil périscolaire du soir, durant trois années scolaires successives (de septembre 2018 à juillet 2021 – décision n°23/2018) intègre la mise à disposition des deux agents territoriaux hors périodes de vacances scolaires pour chaque année scolaire les lundis et jeudis après la classe de la manière suivante :

- mise à disposition d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles durant 3h00 hebdomadaires et d'un adjoint technique territorial durant 3h30 hebdomadaires, hors périodes de vacances scolaires, pour toute l'année scolaire 2020-2021.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. RESEAUX – GAZ - Rapport 2019 de la concession

Monsieur Antonio PEREZ, conseiller municipal intéressé personnellement, sort de la salle du conseil municipal et ne prend pas part au vote.

Monsieur Philippe PERRODO, adjoint délégué à l'urbanisme, aux bâtiments, à la voirie, aux réseaux et à l'environnement, présente au Conseil municipal le compte-rendu annuel 2019 de concession pour la distribution publique de gaz sur la commune élaboré par GRDF :

L'entrée en vigueur du contrat avec GRDF date du 5 novembre 2001 et sa durée est de 30 ans (échéance en novembre 2031)

Longueur totale des canalisations est de 7,3km (identique en 2018)

Le nombre des abonnements est identique à celui de 2018 : 100 abonnés

La répartition des clients par activité : 93 % résidentiel, 6% tertiaire, 1 % industrie

Pas d'évolution par rapport à 2018

Taux de satisfaction accueil / dépannage / gaz exploitation maintenance : 91,01% en 2018 et 91,7% en 2019

Taux de demandes fournisseurs traitées dans délais : 100 % (100% en 2018)

Taux de visites réalisées sur les robinets : 100 % (100% en 2018)

Deux interventions de sécurité gaz effectuées (1 en 2018)

Au niveau économique :

Investissements réalisés en 2019 : 5 292 €, en 2018 : 2 605 € (différence de 2 687 €)

Recettes d'acheminement et hors acheminement en 2019 : 40 699 €, en 2018 : 39 332 € (différence de 1 367 €)

Redevance versée à la commune en 2019 : 1 031 € et en 2018 : 992 € (augmentation de 39 €)

Pour information, le coût moyen du raccordement est de 400€ si le piquage est à moins de 30 mètres.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. Antonio PEREZ regagne la salle du Conseil.

6. ANIMATION – CULTURE – Contrat de cession de droits de représentation pour le concert du groupe I Campagnoli et convention avec le département des Alpes-de-Haute-Provence relative au prêt de matériel scénique

Claude BOULIOU, adjointe déléguée à la culture, aux associations, au sport et à la jeunesse, rappelle l'intention de développer l'action culturelle à Aiglun en fédérant et valorisant les initiatives déjà existantes et en proposant de nouveaux événements. Mme BOULIOU réunira dès le mois de septembre une commission extra-municipale pour permettre d'intégrer des participants extérieurs au Conseil municipal et rassembler les idées, envies et attentes.

Elue vice-présidente de la commission municipale « culture, associations, sport et jeunesse » réunie ce matin même, Mme BOULIOU indique que cinq événements par an seraient programmés et organisés par la Commune.

Elle propose de mettre les musiques traditionnelles à l'honneur dès 2020 en proposant un concert du groupe I Campagnoli le 05 décembre.

Ce groupe s'était déjà produit à l'église du Vieil Aiglun mais l'église est peu accessible durant l'hiver et n'est pas chauffée. Le pôle Raymond Moutet pourrait l'accueillir après aménagement.

Pour ces événements à venir, il s'agit de :

- Créer une régie de recettes afin d'encaisser les recettes de la billetterie
- Aménager la salle en respectant les mesures sanitaires prescrites, les contraintes de sécurité et les contraintes du groupe s'y produisant avec l'aide des services techniques municipaux
- Définir le nombre de places disponibles en fonction de ces éléments pouvant varier (contraintes covid-19)
- Obtenir l'aval de la commission de sécurité
- Signer la convention de prêt de matériel scénique départemental moyennant la somme de 100 € par an
- Signer le contrat de cession de droits de représentation du groupe I Campagnoli pour la somme de 2 321 € TTC, et prendre en charge les frais de transport, de restauration et d'hébergement des membres du groupe

Le prix moyen d'un concert oscillant entre 2 000 € et 3 000 €, la place pourrait être vendue 15 €. Sur une base de 100 personnes présentes, les frais du spectacle seraient ainsi couverts à 50%.

Jean-Pierre THIRION indique qu'il va se renseigner sur la nécessité d'un service sécurité à l'entrée du concert en raison du plan vigipirate.

Michel AUDRAN tient à ce que tout soit bien cadré et organisé pour ce premier événement, le maire étant le premier responsable en cas de problème.

Mme BOULIOU ajoute que compte tenu du contexte, une clause d'annulation a été prévue dans le contrat d'I Campagnoli en cas de mesures sanitaires interdisant localement un tel événement.

Le secrétariat de mairie s'occupera de communiquer autour de cet événement (réalisation de l'affiche avec le visuel du groupe) et Mme BOULIOU ajoute qu'un ancien régisseur du CD04 viendra aider pour l'installation du matériel scénique.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. ELUS – Décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs de la part du Conseil municipal

• LOISIRS - Mises à disposition de salles communales - Avenants de prolongation

Un avenant de prolongation de mise à disposition de la salle Henri Rochette a été établi entre la Commune et Mme Kristelle ESMIOL pour y organiser des cours de salsa les lundis de 18h30 à 22h30 et un mercredi par mois de 20h30 à 22h30 du 07 septembre 2020 au 30 juin 2021.

Un avenant de prolongation de mise à disposition de la salle des Romarins a été établi entre la Commune et l'association Evolution 2000, représentée par monsieur Philippe KUSNIK, pour y organiser des cours de shiatsu un week-end par mois de septembre à décembre 2020.

Ces mises à disposition sont établies à titre onéreux selon les tarifs votés chaque année par le Conseil municipal.

• CIMETIERE - Vente d'une concession

Une concession funéraire (case de columbarium) a été vendue pour la somme de 300€ et pour une durée de 30 ans.

• FINANCES - Engagements comptables

Depuis le 23 juin 2020, 7 569.51 € TTC ont été engagés (voir annexe).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Lettres de félicitations pour le nouveau mandat de la part du garage Mercedes-Benz de Sisteron et de la députée Delphine BAGARRY
- Remerciements à tous les bénévoles pour la fabrication des masques par un apéritif dînatoire offert au « 4 Tiers »
- CCAS : une réunion de présentation aux membres associatifs a eu lieu le 1^{er} juillet et le premier Conseil d'administration se tiendra le 27 juillet prochain. M. CARTIAUX Outre les conseillers municipaux, figurent Mme AMAKRAN, Mme PARADISO, M. PILMANN, Mme DEBERNARDI. Il ajoute qu'il s'agit de bons éléments qui ont signifié leur volonté de s'impliquer dans la vie de la commune.

Un rendez-vous est prévu mardi 21 juillet à 9h00 avec l'assistante sociale du CMS de Digne afin de présenter le nouveau Conseil d'administration et de tisser des liens

- Travaux réseaux wifi et filaire au groupe scolaire : le réseau Internet est trop faible et rend obsolète l'utilisation des vidéos-projecteurs. Le prestataire informatique de la Commune a été contacté pour établir un devis pour renforcer ces réseaux.
- Des travaux de voirie sont en cours : Monégros, voie Impériale, parking cimetière... à partir du 13 juillet par EIFFAGE
- Pôle Moutet : travaux d'étanchéité au niveau des fenêtres et de peinture par les services techniques
- Groupe scolaire : la cour de l'école sera rénovée (enrobé) pendant les vacances de Toussaint. La Commune souhaite que les travaux d'étanchéité du bâtiment soient finis également pendant cette période. Ainsi, il est très probable que le centre aéré soit délocalisé au pôle durant ces vacances.
- Le maire a invité monsieur le préfet, monsieur le secrétaire général, ainsi que le maire honoraire monsieur Daniel JUGY le 25 août pour une visite des ouvrages réalisés sur la commune : pont de la Treille, pont de l'Hubac, le cimetière, la vidéoprotection, les travaux de rénovation énergétique de l'école... Le déjeuner se déroulerait au 4 Tiers puis l'après-midi serait consacré aux visites d'entreprises (Nicolosi Créations et Alpes Détergents) puis au marché bio/local (marché d'été)
- Une page facebook a été créée par Cécile REVAH (@aigluninfos) liée au compte Comaiglun. Il s'agit de partager, échanger et « liker » la page afin de la promouvoir.

Séance levée à 19H50

Vu le maire,

Michel AUDRAN



Michel AUDRAN

La secrétaire de séance

Florence LARROQUE



Annexe CR
10/07/2020

Annexe décision n°18/2020 du conseil municipal du 10 juillet 2020

BUDGET PRINCIPAL - Dépenses engagées du 24/06/2020 au 10/07/2020 :

| Fournisseurs | Objet | Montants en € TTC | Date | Section |
|------------------|---|-------------------|------------|---------|
| ALPES DETERGENTS | PRODUITS DESINFECTANTS | 97.44 € | 24/06/2020 | FCT |
| ALPES DETERGENTS | PRODUITS DEFINCTANTS + FOURNITURES ENTRETIEN | 384.91 € | 24/06/2020 | FCT |
| TMI SARL | REPARATION DEBROUSSAILLEUSE | 89.21 € | 25/06/2020 | FCT |
| DISPANO | REPLACEMENT PLINTHES POLE | 247.87 € | 25/06/2020 | FCT |
| ART MENUISERIE | REPLACEMENT LAMES BRISES SOLEIL POLE | 1 251.60 € | 25/06/2020 | FCT |
| ALPES DETERGENTS | ROULEAUX DE NAPPES POUR SALLE DU CONSEIL | 47.83 € | 29/06/2020 | FCT |
| GARCIA EURL | REPRISE ETANCHEITE AUTOUR DES MENUISERIES AU POLE | 2 281.92 € | 29/06/2020 | FCT |
| ABRAM ETS | ACCESSOIRES KARCHER POLE | 192.90 € | 01/07/2020 | FCT |
| FORUM BATIMENT | FOURNITURES STOCK ATELIER | 165.54 € | 02/07/2020 | FCT |
| REXEL | DOUBLES CLES BORNES ELECTRIQUES STANDS | 71.60 € | 02/07/2020 | FCT |
| CHALLENGER | MOBILIER URBAIN 4TIERS + POLE + GS | 1 178.00 € | 02/07/2020 | INV |
| TMI SARL | FOURNITURES POUR DEBROUSSAILLEUSE | 580.20 € | 02/07/2020 | FCT |
| ALPES DETERGENTS | PRODUITS ENTRETIEN | 33.77 € | 03/07/2020 | FCT |
| LE 4 TIERS | APERITIF REMERCIEMENTS COUTURIERES POUR LES MASQUES | 300.00 € | 03/07/2020 | FCT |
| MAJUSCULE | FOURNITURES ADMINISTRATIVES | 250.72 € | 07/07/2020 | FCT |
| ART MENUISERIE | POSE STORES VENITIENS SALLE SERVEUR POLE | 396.00 € | 08/07/2020 | INV |
| | Montant Total | 7 569.51 € | | |

Le maire, Michel AUDRAN



